



Monsieur le Ministre
de la Mobilité
et des Travaux publics
Luxembourg

Luxembourg, le 25 FEV. 2021

Personne en charge du dossier:
Jean-Luc Schleich
☎ 247 – 82954

Réf. CE / SCL : 60.298 – 316 / nb
Doc. parl. 7652

Objet : Projet de loi modifiant :

- 1° la loi modifiée du 25 juillet 2015 portant création du système de contrôle et de sanction automatisés
- 2° la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que dans sa séance du 11 février 2021, la Chambre des Députés a adopté **par 54 voix contre 6 voix** le projet de loi sous rubrique et qu'elle a décidé qu'il n'y a pas lieu à procéder au second vote, prévu par l'article 59 de la Constitution.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

MINUTE			
Réd.	Dact.	Contrôle	Archivage
nb	nb	<i>JLS</i>	
Exp. le	par	Paraphes	

Le Ministre aux Relations
avec le Parlement


F. Marc Hansen